Fin du franc CFA : la France, dindon de la farce, sera le garant des paiements de 8 pays africains… merci Macron

écrit par Gérard Emile | 23 décembre 2020

Le franc CFA a fait couler beaucoup d'encre et soulevé beaucoup de critiques, commentaires et autres remarques et la réforme voulue par E. Macron mettra-t-elle un terme à ces discours, relents de colonialisme, FranceAfrique, mainmise sur les richesses, exploitation des peuples… ?

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/21/la-france-acte-officiellement-la-fin-du-franc-cfa-en-afrique-de-l-ouest_6040339_3212.html

.

Il s'agit de la monnaie commune de 14 pays africains membres de la Zone franc :

– 8 pays constituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dont l'Institut d'émission est la BCEAO : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo, ;

– 6 pays constituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont l'Institut d'émission est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) : Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad

.

Né en 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods qui ont permis de dessiner les grandes lignes du système financier international après la seconde guerre mondiale. La France procède à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire internationale (FMI). Il signifie alors « franc des Colonies Françaises d'Afrique ». Il prendra par la suite la dénomination de « franc de la Communauté Financière Africaine » pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), et « franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale » pour les pays membres de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).

.

Principaux intérêts, sa garantie de convertibilité en franc français par le Trésor Français et en devises à travers le marché des changes de Paris, avec le franc français comme étalon ;

En contrepartie les Etats africains versaient 50 % de leurs réserves de change au Trésor français et de la présence française au conseil d'administration de la Banque centrale à Dakar.

.

Fini le franc CFA, le nom choisi par les 15 états africains unis au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est l' »ECO « . Une telle évolution pour ne pas dire une telle révolution du système monétaire de ces pays engendre divers aspects.

Le franc CFA nécessitait de la part de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) utilisant le franc CFA qu'elle consacre 50 % de ses réserves de change auprès de la Banque de France. Humiliante cette dépendance pour les opposants au franc CFA.

La BCEAO n'aura donc plus l'obligation vis à vis de la Banque de France d'y placer la moitié de ses réserves de change et sera donc libre de les investir dans les actifs de son choix. A n'en pas douter, nombre de gens bien intentionnés vont se précipiter pour conseiller sur les meilleurs placements possibles.

Exit la France dans la gouvernance de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au sein de laquelle notre pays avait un rôle de contrôle compte-tenu de la responsabilité des garanties accordées, somme tout une action tout à fait normale. Conseil d'administration et Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, pas plus qu'à la commission bancaire de l'UMOA ne verront plus siéger de représentants de l'État français.

D'aucuns pourraient penser que ces états africains vont devoir se gérer seul et prendre toutes leurs responsabilités, assumer les risques et… Assumer les risques ? C'est là ou supermacron a fait fort .

L'Eco conservera sa parité avec l'euro afin d'éviter les risques d'inflation tels qu'ils existent dans d'autres pays d'Afrique, ce qui a pour effet notamment de déplaire à certains économistes africains et, semblent-ils, n'ont pas tort puisque ce modèle de parité avec une monnaie trop forte donne la priorité à cette lutte contre l'inflation alors que, comme ils le défendent, les économies régionales ont infiniment plus besoin de croissance économique, d'emploi, d'une capacité à dévaluer pour renforcer le cas échéant leur compétitivité. Cette parité fixe à l'euro est de nature à décourager la production locale, entraver l'industrialisation

et enfermer les pays dans une économie de rente de matières premières. Ils préfèreraient plutôt une indexation sur les principales devises mondiales dollar, yuan et euro.

Si ce grand chambardement dans le système économique était resté tel quel, pourquoi pas ? Les Africains ont le droit et le devoir de choisir leurs destins en toute indépendance. Mais le maillon faible se situe dans le fait que la France, c'est à dire NOS impôts amène tout de même sa garantie. Dans le cas ou la banque africaine BCEAO se trouve en manque de disponibilités financières pour couvrir ses engagements il lui suffira de se procurer les moyens nécessaires auprès de la Banque de France. La France s'est engagée à rester le garant financier, sous forme de ligne de crédit, des 8 pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo).

N'est-ce pas extraordinaire ? Quelle que soit la manière de gérer cette indépendance financière, la France est là pour compenser !

SENAT

2. Si elle ne remet pas en cause certains paramètres fondamentaux de la coopération monétaire entre la France et l'Afrique de l'Ouest, la réforme du franc CFA oblige à s'interroger sur ses conséquences sur les engagements français

a) Une économie sur la rémunération offerte à la BCEAO

La réforme du franc CFA en Afrique de l'Ouest se traduira tout d'abord par une économie pour la France, certes d'ampleur limitée. La fermeture du compte d'opérations entraine en effet avec elle la fin des conditions avantageuses de rémunération pour les avoirs extérieurs nets déposés par la BCEAO auprès du Trésor au titre de l'obligation de centralisation de 50 % de ses réserves de change. Or, et les rapporteurs l'ont mentionné à plusieurs reprises, la rémunération offerte par la France, avec un taux plancher de 0,75 %, était bien supérieure aux

conditions offertes aux autres placements à vue et à la rémunération qu'elle-même obtient lorsqu'elle dépose sa trésorerie à la BCE. La France a ainsi versé 40,6 et 40,4 millions d'euros à la BCEAO en 2018 et en 2019 au titre de la rémunération de ses avoirs extérieurs nets.

La garantie de change (cf. *supra*) pour ces avoirs disparaîtra également.

b) Le maintien de la garantie de convertibilité et du risque assumé par la France

Tout en mettant fin à la centralisation des réserves de change, le projet de nouvel accord de coopération monétaire maintient l'octroi pour la France d'une garantie de convertibilité illimitée et inconditionnelle pour la BCEAO. Pourquoi, alors, maintenir cette garantie, en l'absence de sa contrepartie historique, la centralisation d'une partie des avoirs extérieurs nets de la BCEAO ?92(*)Comme cela a été expliqué aux rapporteurs par les représentants de la Banque de France et du Trésor français, il ne s'agissait pas « d'abandonner » les pays de l'UMOA ou d'accompagner une réforme qui, sans le maintien de cette garantie, risquait de mener à une instabilité pour ces pays. Cette modification acte néanmoins une inflexion non moins symbolique dans le rôle de la France, qui sera à l'avenir strictement celui d'un garant financier.

Si les rapporteurs se sont tout d'abord inquiétés de ce « décalage » entre garantie et contrepartie, ils relèvent que la dernière activation de la garantie est antérieure à la dévaluation de 1994. Cependant, le fait même que cette garantie existe permet de crédibiliser la parité et le régime de change en Zone franc. Les derniers découverts de la BCEAO datent de 1987, 1988 et 1991, tandis que ceux de la BEAC remontent aux années 1987, 1988 et 1989. Selon les informations transmises aux rapporteurs, etcompte tenu de l'ancienneté de la dernière activation de la garantie, il

n’existe aujourd’hui pas aujourd’hui de document permettant de retracer précisément les montants ainsi consentis par découvert aux banques centrales de la Zone franc.

En tout état de cause, les rapporteurs estiment que le risque porté par la France est extrêmement faible, ce qui explique que le compte de concours financiers supportant ces accords monétaires ne soit plus doté de crédits depuis plusieurs années. Le taux de couverture de la monnaie dans l’UMOA, soit la capacité de la zone à couvrir ses importations par ses revenus d’exportations, est ainsi supérieur à 70 % depuis plusieurs années93(*). À la fin du premier trimestre 2020, le niveau des réserves permettait de couvrir 6,3 mois d’importations de biens et services et correspondait à un taux de couverture de l’émission monétaire de 79,3 %94(*).

En outre, d’après les informations transmises par la Banque de France et le Trésor, ainsi que d’après les premiers éléments inscrits dans le projet de nouvel accord de coopération monétaire, des mécanismes de *reporting* devraient être mis en place entre la BCEAO et la France, afin que la France soit mieux informée du risque financier qu’elle supporte. Ces mécanismes sont prévus à l’article 5 du nouvel accord de coopération monétaire : « *afin de permettre au garant de suivre l’évolution du risque qu’il couvre, la BCEAO lui transmettra régulièrement des informations* » selon des modalités qui seront précisées ultérieurement, par échange de lettres.

Les représentants de la Banque de France et de la direction générale du Trésor ont par ailleurs expliqué aux rapporteurs que la centralisation des réserves de change, qui permettait à la France de disposer d’une visibilité sur le niveau des réserves et sur son risque financier, n’était pas un mécanisme entièrement satisfaisant pour piloter ce risque. En effet, une éventuelle sur-centralisation des réserves ne pouvait se constater qu’*a posteriori*, sans information sur le montant réel des réserves dont dispose effectivement la BCEAO. Les

montants déposés auprès du Trésor ne sont qu'une « photographie », à un instant donné.

Les mécanismes de dialogue et de *reporting* pourraient donc se montrer plus efficaces et plus souples pour permettre à la France de disposer d'informations fiables et de qualité sur le niveau des réserves. L'un des enjeux de l'examen du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine sera de s'assurer de la teneur de ces mécanismes. Ils devraient prendre la forme de remontées d'informations quotidiennes, mensuelles ou trimestrielles, ce qui nécessiterait sans doute de moderniser les systèmes d'informations et donc de procéder à des investissements techniques. Si leur efficacité est effectivement meilleure, les rapporteurs se demandent par ailleurs pourquoi ils ne seraient pas également mis en place dans le cadre des accords de coopération monétaire avec la zone Cemac ou avec la Banque centrale des Comores.